



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Pôle recrutement et parcours professionnels

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR(E) DE RECHERCHE HORS CLASSE**

SESSION 2014

**JUIN 2014**

## **Organisation du recrutement**

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, notamment son article 21 ;
- des arrêtés du 19 décembre 1991 et du 16 juillet 1993 fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;
- de l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication.

## **Rappel des épreuves**

L'examen professionnel comporte une épreuve orale de sélection consistant en un entretien de trente minutes avec le jury. L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et son aptitude à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau.

Le jury dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription, à savoir un curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications.

Seul l'entretien fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

## **Composition du jury**

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, conservateur général du patrimoine, inspection des patrimoines, archéologie, direction générale des patrimoines, assurait la présidence de cet examen professionnel.

Ont été nommés membre de ce jury :

Monsieur Michel LENOBLE, ingénieur de recherche hors classe, adjoint au conservateur régional de l'archéologie, pôle patrimoine et architecture, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes ;

Madame Élisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieure de recherche hors classe, responsable, pôle scientifique béton, laboratoire de recherche des monuments historiques ;

Monsieur Michel MENU, ingénieur de recherche hors classe, chef du département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Un membre du jury appartenait à l'administration centrale, deux à un service à compétence nationale et un à un service déconcentré (DRAC). On peut noter un renouvellement de la totalité du jury par rapport à l'année 2013.

## **Les candidats**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du

ministère de la culture de la communication et des grands travaux, peuvent être promus au grade d'ingénieur de recherche hors-classe :

- les ingénieurs de recherche de première classe qui justifient de huit ans de service comme ingénieur de recherche ou
- les ingénieurs de recherche de deuxième classe qui ont atteint le septième échelon et qui justifient dans le grade de huit ans de services effectifs.

Le nombre d'ingénieurs de recherche qui remplissaient les conditions pour concourir au titre de 2014 et leur répartition par spécialité n'ont pas été communiqués au jury ce qui limite quelque peu l'analyse que l'on peut faire sur la répartition des candidats et des personnels admis.

Le nombre de postes à pourvoir était égal à celui de 2013, mais inférieur à celui de 2012 (3 au lieu de 4 en 2012). Sur l'ensemble des 14 candidats inscrits (12 en 2013, 15 en 2012, 9 en 2011), 13 se sont présentés à l'examen (12 en 2013, 13 en 2012). L'examen était donc relativement ouvert puisque chaque candidat avait 1 chance sur 4 d'être promu.

La répartition par spécialité (selon l'arrêté du 19 décembre 1991) fait apparaître une majorité de candidats (8 en tout) de spécialité 2 (sciences appliquées aux sciences humaines et sociales), 2 de spécialité 1 (sciences humaines et sociales) et 3 de spécialité 3 (programmation, évaluation et valorisation de la recherche).

## **Déroulement de l'examen et résultats**

Les épreuves ont eu lieu les 26 et 27 juin 2014 au service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil.

Le jury a fonctionné de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations : dans le cas où un membre du jury connaissait un candidat, il s'est abstenu de lui poser des questions ou au vu de l'ancienneté de leurs liens professionnels, a limité ces dernières.

Le jury avait choisi de noter les candidats selon 5 critères dont 4 de poids égal :

- connaissances scientifiques et techniques (actualisation des compétences et connaissances, programmes de recherche, travaux de recherche en cours, projets-avenir, élaboration de programmes, maîtrise, développement d'instrumentations analytiques),
- diffusion/valorisation de la recherche (communications colloques-séminaires, animation de réseaux, enseignement-formation, publications-productions éditoriales, reconnaissance comme expert, rayonnement international),
- missions de service public (pilotage, degré d'intégration de sa recherche dans une politique générale du ministère, déontologie-éthique/sens au service public, implication dans le contrôle scientifique et technique),
- aptitude à assumer des responsabilités de haut niveau (aptitude à diriger une équipe, expérience d'encadrement, aptitudes dans la gestion budgétaire, capacité à incarner son institution, capacité d'adaptation),

et un critère supplémentaire de moindre poids :

- échanges avec le jury (prestation orale, présentation du parcours, respect des règles, qualité des échanges avec le jury).

Au terme de ses délibérations, le jury a échelonné ses notes de 12 à 18. La moyenne est de 15,2. La note du dernier reçu est de 17.

Les trois candidats retenus exercent leurs activités dans un service à compétence nationale et

appartiennent à la catégorie majoritairement représentée.

## **Remarques sur les candidatures**

Même si, en raison du faible nombre de candidats et de postes à pourvoir, il est difficile de produire une analyse poussée des résultats, un point mérite néanmoins d'être souligné :

- la moyenne d'âge des candidats présents (6 femmes, 7 hommes) comme celui des reçus s'établit autour de 49 ans (51 en 2013, 52 en 2012). Un des candidats reçus appartient à la tranche d'âge 36 à 40 ans. Cela démontre que le passage dans la catégorie hors classe ne doit pas être considéré comme le « couronnement » d'une carrière et que toutes les catégories d'âge ont leur chance.

Les membres du jury ont relevé l'excellent niveau d'ensemble des candidats dont témoignent leur formation initiale, la présence d'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou de qualification aux fonctions de professeur d'université dans plusieurs cursus, et la richesse de certains parcours internes à forte progression de compétences et de responsabilités.

Ils ont pu constater aussi l'implication de plusieurs candidats dans des programmes de recherche, dans le domaine de la culture, au niveau national au sein de diverses UMR et international, notamment dans des projets européens, en tant qu'associés ou pilotes de programmes. Certains jouissent d'un statut d'expert reconnu dans leur domaine de spécialité, confirmé par des publications dans les meilleurs supports internationaux.

Comme cela a déjà été le cas les années précédentes, le jury n'a pu que constater l'hétérogénéité des situations et carrières individuelles des candidats, notamment selon les spécialités et les structures d'affectation. Cette diversité rend l'évaluation des candidats plus complexe. Cette diversité porte sur plusieurs domaines :

- la nature différente des activités de chacun, de la part consacrée à la recherche, au service et, pour certains, au contrôle scientifique et à la direction d'équipe ;
- les possibilités d'évolution de carrière et de prises de responsabilité, liés à la dimension et au mode d'organisation de leur service.

La qualité des dossiers et des présentations orales est assez hétérogène. Il est parfois difficile de distinguer le curriculum vitae de la description de l'activité professionnelle actuelle. De même certains candidats ont des difficultés à décrire de façon claire et précise l'ensemble de leur parcours, leurs responsabilités et travaux en cours, voire leurs projets de recherche ou enfin à se projeter dans l'avenir.

Le dossier et surtout l'exposé oral doivent bien distinguer l'activité du candidat et celle du laboratoire ou de l'établissement dans lequel le candidat exerce afin que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution, son activité personnelle, sa capacité à entreprendre des recherches et ses responsabilités effectives.

Le curriculum vitae et résumé des travaux, à joindre obligatoirement à la demande d'inscription, ne devrait comporter qu'un choix significatif des publications les plus représentatives, la bibliographie exhaustive et organisée selon les normes actuelles de l'évaluation scientifique, pouvant éventuellement faire l'objet d'une annexe.

Les candidats sont encouragés à participer aux formations aux examens professionnels proposées par le ministère.

## **Organisation de l'examen**

Le jury s'est félicité de la bonne organisation de l'examen et remercie les équipes du pôle recrutement et parcours professionnels du ministère de la culture et de la communication, en particulier Madame Miguelle POMART et Madame Aurélie DUMONT, et celles du SIEC, en particulier Monsieur Hoang N'GUYEN, qui en ont eu la charge et qui ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Cependant, il apparaît que la transmission des dossiers des candidats aux membres du jury pourrait être améliorée afin d'en faciliter l'examen ; à cet égard, la « dématérialisation » des dossiers - comme c'est le cas dans certains établissements publics de recherche (CNRS, INRAP, ...) - devrait être envisagée.

Pour le jury,

le président de jury, Jean-Pierre GIRAUD